

Emplacements de stationnement : **30,00 €/mois**

DESCRIPTION

La Commune de Rebecq loue des emplacements de parking situés sur la parcelle sise Rue Dr Colson (cadastrée Div. 1 - Sect. B - n°125F) au prix de **30,00€/mois**.



CONDITIONS DE LA LOCATION

Les modalités du contrat de bail, fixées par le Conseil communal, prévoient que :

- les emplacements sont prévus pour des véhicules d'une hauteur inférieure à 1,90 m et de moins de 3,5 T;
- les aménagements ou constructions quelconques (revêtements de sol, ...) sont interdits;
- la durée de location est d'un an avec possibilité de tacite reconduction ;
- l'indexation annuelle du loyer;
- la possibilité, pour les 2 parties, de mettre fin par un préavis de 2 mois;
- la sous-location n'est pas autorisée ; excepté pour les locataires étant propriétaire d'un appartement dans l'immeuble « Le Victory » (situation historique).

Les habitants situés dans un rayon de 200 mètres du parking, initialement visés, seront privilégiés.

La Commune se réserve le choix de l'attribution de l'emplacement de stationnement.

Si le service urbanisme reçoit plus de dossiers de candidature qu'il n'y a de places disponibles, une liste d'attente sera établie.

INFORMATIONS RELATIVES À L'OFFRE

En cas d'intérêt pour la location de l'un de ces emplacements, votre dossier de candidature devra être adressé à la Commune de Rebecq – Service Aménagement du territoire – Rue Dr Colson 1 – 1430 Rebecq.

Le dossier devra comporter les documents suivants :

- une copie recto-verso de la/des carte(s) d'identité ;
- une lettre de candidature. Ce courrier devra mentionner votre adresse, numéro de téléphone/gsm et mail ;
- une copie de l'assurance du/des véhicule(s) qui sera(ont) stationné(s) sur le parking et qui confirme que vous en êtes le(s) propriétaire(s).

DATE LIMITE DE RECEPTION DE DOSSIER : 12 MAI 2023